

**COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
C.E.R.**

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor – 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2013
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte à l'effet de proposer à votre suffrage une augmentation de capital réservée aux salariés.

Pour se conformer aux dispositions légales issues de la loi du 19 février 2001 relatives à l'épargne salariale, il conviendrait de délibérer sur la réalisation d'une augmentation de capital à réserver aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou à un plan partenariat d'épargne salariale volontaire de la société, existant ou à créer, dans les conditions prévues par les articles L 3332-18 et suivants du Code du travail.

En application de ces dispositions, les actionnaires actuels renonceraient à leur droit préférentiel de souscription en faveur des salariés de la société.

Le capital social pourrait être augmenté en numéraire dans la limite d'un montant de 1% du capital social €, par émission de 1.792 actions de 10 € de nominal chacune, émises sans prime d'émission, à souscrire par les salariés de la société.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de déterminer les conditions et modalités de l'augmentation de capital considérée.

Ce projet est présenté pour satisfaire une obligation légale mais ne nous paraît pas opportun, nous vous proposons donc de ne pas agréer le projet de résolution y afférent que nous soumettons au vote de l'assemblée.

Votre Conseil d'administration reste, toutefois, à votre disposition pour vous donner tous renseignements ou explications complémentaires que vous estimeriez nécessaires.

Le Conseil d'Administration